

STAGE TRMD Collège 59

**Préparation de la rentrée 2026 :
(Re)prendre la main et la parole en CA**



2 **lundi**
9h - 17h
février 2026

CROIX
COLLÈGE BORIS VIAN
2 Rue Romain Rolland

Comprendre et agir sur :

- la dotation horaire (DGH)
- la répartition des moyens d'enseignement (TRMD)

Les dotations des établissements scolaires arrivent dans nos établissements en janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante.

- Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels ?
- Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service ?

Il est essentiel que dans tous les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établissement ou pour faire des contre-propositions.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).



lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux
s3lil@snes.edu
03.20.06.77.41



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**